



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de santé

Question écrite n° 49259

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'absence de centre de rééducation motrice adapté aux adolescents de 16-18 ans en Champagne-Ardenne. La prise en charge des patients est aujourd'hui basée sur le critère de l'âge, ce qui ne permet pas dans de nombreux cas, de pouvoir tenir compte de la morphologie des patients et implique que ces patients aux corps d'adulte soient contraints de suivre une rééducation sur des équipements adaptés aux enfants. Elle souhaiterait savoir quelles sont les perspectives d'évolution dans la région qui pourraient être envisagées afin de garantir aux patients une prise en charge adaptée, et sous quelles échéances.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49259

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1153